

Conditions tarifaires :

Tarifs horaires valables pour un minimum de 2 **heures consécutives**.

Tarifs horaires applicables du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

• Règlement

- Pour les prestations régulières, la facturation est mensuelle, règlement tous les 25 du mois.
- Pour les prestations ponctuelles, un acompte de 30 % est demandé à la confirmation, le solde est effectué à la commande.

• Mode paiement

Chèque, virement ou Cesu préfinancé (Chèque Emploi Service Universel).

• Frais administratifs

- Frais d'inscription : 18 € (portés à 9 € après déduction fiscale).
- Frais de participation aux frais administratifs : 1ère facture gratuite, pour toute autre émission de factures (à votre demande) chaque facture supplémentaire sera facturée 4 € (portés à 2 € après déduction fiscale).
- Frais de gestion pour les paiements par Chèque Emploi Service Universel (CESU) : 3 € sont facturés mensuellement pour couvrir une partie des frais de gestion occasionnés par ce mode de paiement.